

AGATHOS

Revue ivoirienne de
PHILOSOPHIE ANTIQUE

Numéro 009
Octobre 2025

ISSN: 2617-0051

www.agathos-uao.net

**Revue Ivoirienne de Philosophie et d'Études anciennes
de l'Unité Pédagogique et de Recherche (UPR)
Métaphysique et Histoire de la Philosophie**

Département de Philosophie

UFR Communication et Société

Université Alassane Ouattara

Directeur de Publication : M. Donissongui SORO, Professeur Titulaire

**Contacts téléphoniques
de la revue**

(+225) 07 07 66 37 80
(+225) 07 07 75 64 69
(+225) 01 03 68 09 07

Boîte Postale

01 BP 468 Bouaké 01

E-mail

Agathos.uao@gmail.com

Site internet

<http://www.agathos-uaو.net>

LIGNE ÉDITORIALE

Dans sa genèse et dans sa double structure conceptuelle et historique, toute philosophie est, avant tout, une mise en scène épistémique aux influences multiples et variées. Elle est un foyer pluriel de rencontres, un carrefour où des personnages conceptuels viennent encoder et décoder leurs discours. Pour le penser, la revue *Agathos* est un creuset d'incubation et de maturation de soi, un point de ralliement des savoirs passés, présents et à venir.

Agathos est ainsi un point focal de la philosophie, en général, et de la pensée antique, en particulier, dans ses relations avec les autres champs de connaissance. Elle a pour vocation de promouvoir la production scientifique dans le vaste champ qu'ouvre la philosophie et la pensée antique. En s'inscrivant dans ce champ disciplinaire, elle vise à relever les malentendus, dénouer les équivoques, revigoriser les études philosophiques et les recherches sur l'Antiquité, à travers un cheminement heuristique clair, et un questionnement tant érudit que fécond. *Agathos* vise également à constituer, pour l'espace francophone, un médium d'intégration ou de coopération institutionnelle au service de la recherche.

Par ailleurs, composante de l'expression idiomatique « *Kalos kagathos* » que la littérature grecque antique utilisait pour désigner ce qui est « beau et bon », le terme grec ancien « *agathos* », c'est-à-dire « bien », est un adjectif qui traduit l'excellence de caractère, la vertu. En cela, la revue *Agathos* est un espace de coalition entre les pensées du passé et celles d'aujourd'hui, pour que naissent de nouvelles promesses de réalisation d'un discours heuristique, exigeant et urgent en faveur de la philosophie.

Si, dans *La République*, Platon utilisait « *to kalon* », forme neutre de « *kalos* », pour définir l'idéal, et si l'exégèse de Luc Brisson traduit « *Kalos kagathos* » par « perfection humaine », la revue *Agathos* ambitionne d'être ce lieu de la recherche de l'idéal, de la perfection. Elle entend, par des contributions scientifiques de qualité, privilégier la quête de l'excellence. Elle veut apporter à l'actualité pensante, l'appui de la philosophie dont les avancées épistémiques ne se laissent pas jaunir par le temps.

En définitive, la revue *Agathos* se veut, à la fois, un instrument de pérennisation et de renouvellement du savoir philosophique. C'est un outil méthodologique et

épistémologique permettant aux chercheurs et aux enseignants-chercheurs d'intuitionner et de rationaliser les défis métaphysiques, sociopolitiques, éthiques et esthétiques actuels sous le prisme de la pensée pensante. Comme telle, elle s'efforce de faire éclore des paradigmes discursifs nouveaux, ou de nouvelles formes d'intelligibilités arrimées à des sources et ressources théoriques, doctrinales et conceptuelles, issues du creuset de la philosophie, dans un cheminement novateur et critique.

Le Comité de Rédaction

PROTOCOLE DE RÉDACTION

La revue *Agathos* publie des textes inédits en langue française. Ils doivent parvenir sous forme numérique (fichier Word) au Secrétariat de rédaction, au moins trois mois avant la parution du numéro concerné. Pour être publiés, les textes soumis doivent se conformer aux normes d'édition des revues de lettres et sciences humaines dans le système CAMES (NORCAMES/LSH) et aux dispositions typographiques de la revue *Agathos*.

I. Les normes d'édition des revues de lettres et sciences humaines dans le système CAMES (NORCAMES/LSH)

Les normes d'édition des revues de lettres et sciences humaines dans le système CAMES peuvent être articulées autour de six points fondamentaux.

1. La structure d'un article

La structure d'un article se présente comme suit : Titre, Prénom (s) et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en français, Mots-clés, Abstract, Key words, Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Références bibliographiques.

2. Les articulations d'un article

À l'exception de l'introduction, de la conclusion, des références bibliographiques, les articulations d'un article doivent être titrées et numérotées par des chiffres. (Exemples : 1. ; 1.1. ; 1.2. ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1. ; 2.2.2. ; 3. ; etc.).

3. Les passages cités

Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en romain et en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.

4. Les références de citation

Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :

- (Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur, Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées) ;

- Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur, Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées).

Exemples :

- En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998, p. 223), est d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupée du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens.
- Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991, p. 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de comportements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont fait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

- Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

Le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation socio-historique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères. (S. Diakité, 1985, p. 105).

5. Les notes de bas de page

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

6. Les références bibliographiques

Ce point comprend, d'une part, les divers éléments d'une référence bibliographique ; et, d'autre part, la manière dont ils doivent être présentés.

6.1. Les divers éléments d'une référence bibliographique

Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif. Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Éditeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la

revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser, après le titre, le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2^{ème} éd.).

6.2. La présentation des références bibliographiques

Ne sont présentées dans les références bibliographiques que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

Par exemple :

Références bibliographiques

AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan.

AUDARD Cathérine, 2009, *Qu'est-ce que le libéralisme ? Éthique, politique, société*, Paris, Gallimard.

BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation*, Paris, PUF.

DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre »,

Diogène, 202, p. 145-151.

DIAKITÉ Sidiki, 1985, *Violence technologique et développement. La question africaine du développement*, Paris, L'Harmattan.

PLATON, 1966, *La République*, trad. Robert Baccou, Paris, Garnier-Flammarion.

II. Les dispositions typographiques

Elles sont au nombre de trois.

7. Le texte doit être présenté en Times New Roman (TNR), taille 12, Interligne 1,5, Format A4, Orientation : mode portrait, selon les marges ci-après : haut : 3 cm ; bas : 3 cm ; gauche : 3 cm ; droite : 3 cm.

8. Le nombre de mots d'un article doit être compris entre 5 000 et 7 000.

9. Les différents titres doivent être présentés en gras, sans soulignement.

ÉQUIPE ÉDITORIALE

1. RESPONSABLES ADMINISTRATIFS

Directeur de publication : Prof. SORO Donissongui, Philosophie antique, Université Alassane Ouattara

Directeur-Adjoint de publication : Prof. YÉO Kolotioloma Nicolas, Sophistique et Morale, Université Alassane Ouattara

Rédacteur en chef : Dr MC SANOGO Amed Karamoko, Philosophie politique et sociale, Université Alassane Ouattara

Secrétaires de rédaction : Dr KONÉ Ange Allassane, Maître-Assistant, Métaphysique et morale, Université Alassane Ouattara / **Dr KOUAMÉ Daniel**, Maître-Assistant, Études germaniques, Université Alassane Ouattara

Webmaster : M. KOUAKOU Sanguen Kouadio, Ingénieur des systèmes et réseaux distribués, Université Alassane Ouattara

Trésoriers : Dr MC DAGNOGO Baba, Université Alassane Ouattara / **Dr TAKI Affoué Aimée Valérie**, Université Alassane Ouattara

2. COMITÉ SCIENTIFIQUE

PRÉSIDENT

Prof. SORO David Musa, Philosophie antique, Université Félix Houphouët Boigny

MEMBRES

Prof. BAH Henri, Métaphysique, Morale et Philosophie des Droits de l'homme, Université Alassane Ouattara

Prof. BAMBA Assouman, Philosophie africaine, Université Alassane Ouattara

Prof. BOA Tiémélé Ramsès, Histoire de la philosophie et philosophie africaine, Université Félix Houphouët-Boigny

Prof. BONI Tanella, Philosophie antique, Université Félix Houphouët-Boigny

Prof. DIAGNE Malick, Éthique, Philosophie morale et politique, Université Cheikh Anta Diop

Prof. DIAKITÉ Samba, Philosophie africaine, Université Alassane Ouattara

Prof. FIE Doh Ludovic, Esthétique, Université Alassane Ouattara

Prof. HOUNSOUNON-TOLIN Paulin, Philosophie antique, Antiquité tardive, Sciences de l'éducation, Philosophie pour enfant et Philosophie de l'éducation, Université d'Abomey

Calavy

Prof. KOFFI Ehouman, Grammaire et linguistique du français, Université Alassane Ouattara

Prof. NIAMKÉ Koffi Robert, Philosophie politique et sociale, Université Félix Houphouët-Boigny

Prof. KOMÉNAN Aka Landry, Philosophie Politique, Université Alassane Ouattara

Prof. KONATÉ Mahamoudou, Éthique et épistémologie, Université Péléforo Gon Coulibaly

Prof. KOUAKOU Antoine, Métaphysique et morale, Université Alassane Ouattara

Prof. KOUAHO Blé Sylvère Marcel, Métaphysique et morale, Université Alassane Ouattara

Prof. NANEMA Jacques, Métaphysique et morale, Université Joseph Ki-Zerbo

Prof. NSONSISSA Auguste, Épistémologie et bioéthique, Université Marien N'gouabi

Prof. SORO Donissongui, Philosophie antique, Université Alassane Ouattara

Prof. TONYEME Bilakani, Philosophie et science de l'éducation, Université de Lomé

3. COMITÉ DE LECTURE

PRÉSIDENT

Prof. Aka Landry KOMÉNAN, Philosophie Politique, Université Alassane Ouattara

MEMBRES

Prof. BONI Tanella, Philosophie antique, Université Félix Houphouët-Boigny

Prof. BOA Tiémélé Ramsès, Histoire de la philosophie et philosophie africaine, Université Félix

Prof. FIÉ Ludovic Doh, Esthétique et philosophie de l'art, Université Alassane Ouattara

Prof. HOUNSOUNON-TOLIN Paulin, Philosophie antique, Antiquité tardive, Sciences de l'éducation, Philosophie pour enfant et Philosophie de l'éducation, Université d'Abomey Calavy

Prof. KOFFI Ehouman, Maître de Conférences, Grammaire et linguistique du français, Université Alassane Ouattara

Prof. KOFFI Niamké, Philosophie politique et sociale, Université Félix Houphouët-Boigny

Prof. KONATÉ Mahamoudou, Professeur Titulaire, Éthique et épistémologie, Université Péléforo Gon Coulibaly

Dr MC KOUDOU Landry, Épistémologie, Université Félix Houphouët-Boigny

Dr MC KOUMA Youssouf, Philosophie africaine et égyptologie, Université Alassane Ouattara

Prof. TRAORÉ Grégoire, Professeur Titulaire, Éthique environnementale, Université Alassane Ouattara

Prof. YAPO Élise, Épouse ANVILLÉ, Philosophie antique, Ecole Normale Supérieure d'Abidjan

Prof. YÉO Kolotioloma Nicolas, Sophistique et morale, Université Alassane Ouattara

4. COMITÉ DE RÉDACTION

PRÉSIDENT

Dr MC SANOGO Amed Karamoko, Philosophie politique et sociale, Université Alassane Ouattara

MEMBRES

Dr MC SILUÉ Fatogoma, Philosophie politique et sociale, Université Alassane Ouattara

Dr MC KOUASSI N'goth Thomas, Philosophie politique et sociale, Université Alassane Ouattara

Dr MC BAKAYOKO Mamadou, Métaphysique et morale, Université Alassane Ouattara

Dr GALA Bi Gooré Marcellin, Maître-Assistant, Philosophie antique, Université Alassane Ouattara

Dr YÉO Nontonhoua Anne, Maître-Assistant, Philosophie antique, Université Félix Houphouët-Boigny

INDEXATION INTERNATIONALE

Pour toute information sur l'indexation internationale de la revue *Agathos*, consultez les bases de données ci-après : **Mir@bel** et **Auré Hal**.

Mir@bel :



<https://reseau-mirabel.info/revue/15190/Agathos-revue-ivoirienne-de-philosophie-antique>

Auré Hal :



<https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/402526>

FACTEUR D'IMPACT

Scientific Journal Impact Factor Value (SJIF) = **5.349 for 2025**

INTERNATIONAL STANDARD SERIAL NUMBER (ISSN)

2617-0051

SOMMAIRE

1. Du mythe d'Epiméthée et de Prométhée aux droits de l'homme : la protection de l'homme en question, Fatogoma SILUÉ,p. 1

2. La rhétorique sophistique : flatterie ou persuasion rationnelle et efficace ?, Odilon YAO.....p. 16

3. Platon et rousseau : le recours aux lois sociales comme panacée au pessimisme anthropologique, Bi Gooré Marcellin GALAp. 29

4. La justice sociale chez Platon et Rawls : entre opposition des fondements et convergence des finalités, N'Goh Thomas KOUASSIp. 47

5. L'organisation de la cité paradigmatic platonicienne : un modèle pour l'Afrique, Kouassi Roméo ESSEp. 62

6. Les ambiguïtés de la laïcité : contribution augustinienne pour un compromis entre le religieux et le politique, N'gouan Yah Pauline ANGORA épse ASSAMOI.....p. 79

7. Le libre arbitre chez Spinoza : entre innocence métaphysique et responsabilité civile, Aodji Éric KOUAKOU.....p. 95

8. Liberté et bonheur dans la morale kantienne : sens et enjeux pour une saisie des actes relatives au phénomène du suicide, Désiré GUI.....p. 109

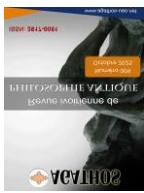
9. Culture de l'écran et l'impératif nietzschéen du changement de paradigme pédagogique, Baba DAGNOGO.....p. 127

10. Politiques écologiques et transformations structurelles en Afrique, Esso-Houna KOYE et Bantchin NAPAKOUp. 146

11. La gouvernance politique à l'ère de l'intelligence artificielle : phénoménologie d'une digitalité aliénante, N'gouan Mathieu AGAMAN et Kouamé YAO.....p. 171

12. La sémantique de la migration dans les langues akan, Michel SAHA.....p. 191

13. Le *poro* communautaire senoufo et la modernité : de la difficile conciliation, Yallamissa YEO.....p. 205



POLITIQUES ÉCOLOGIQUES ET TRANSFORMATIONS STRUCTURELLES EN AFRIQUE

Esso-Houna KOYE

Université de Lomé (Togo)

epiphaniak2@gmail.com

Bantchin NAPAKOU

Université de Lomé (Togo)

bnapakou@yahoo.fr

Résumé

Dans leur projet de développement durable, les pays africains sont confrontés à des problèmes socio-économiques, alimentaires, sanitaires, éducatifs, énergétiques occasionnés par la crise environnementale. Cette situation les plonge dans l'incertitude par rapport à l'atteinte des objectifs des agendas de 2030 (ODD) et 2063 (Union africaine). Malgré les tentatives de transformations structurelles dans la mise en œuvre dudit projet, les mêmes difficultés persistent. Ce travail vise à susciter des politiques d'implémentation capables de remédier à ces différents défis, en ayant recours à des politiques écologiques favorisant une économie verte qui englobe les dimensions économique, environnementale et sociale du développement durable.

Mots-clés : Crise environnementale, Développement durable, Économie verte, Politiques écologiques, Transformation structurelle

ECOLOGICAL POLICIES AND STRUCTURAL TRANSFORMATIONS IN AFRICA

Abstract

In their sustainable development project, African countries are increasingly confronted with socio-economic problems such as Food, health, educational and energy, caused in most cases by the environmental crisis. This current situation plunges them into uncertainty regarding the achievement of the objectives of the 2030 (SDG) and 2063 (African Union) agendas. Despite attempts at structural transformations in the implementation of the said project, the same problems persist.



This work aims to generate implementation policies that can address the various challenges by resorting to ecological policies favoring a green economy encompassing the economic, environmental and social dimensions of sustainable development.

Keywords : Environmental crisis, Ecological policies, Green economy, Structural transformation, Sustainable development

Introduction

Bien que riche en ressources naturelles, le continent africain fait face à de nombreux problèmes environnementaux, notamment la déforestation, l'avancée du désert et la contamination des ressources en eau. Cette situation constraint les pays africains à entreprendre des initiatives en vue d'y faire face. En dépit de ces actions menées au niveau international, national et régional, les problèmes environnementaux continuent d'entraver le développement des États africains. De ce fait, la sauvegarde de la maison commune (la nature) demeure une préoccupation pour l'humanité. Dans le but d'éveiller la conscience de l'humanité sur cette réalité, J.-M. Bergoglio (2023, p. 1) attire notre attention sur le fait que

nos réactions sont insuffisantes alors que le monde qui nous accueille s'effrite et s'approche peut-être d'un point de rupture. Quoi qu'il en soit de cette éventualité, il ne fait aucun doute que l'impact du changement climatique sera de plus en plus préjudiciable à la vie et aux familles de nombreuses personnes. Nous en ressentirons les effets dans les domaines de la santé, de l'emploi, de l'accès aux ressources, du logement, des migrations forcées, etc.

Cette interpellation, révèle l'urgence pour les pays africains d'intégrer des politiques écologiques efficaces dans leurs stratégies de transformation structurelle afin de préserver les écosystèmes tout en favorisant une croissance économique durable et inclusive. Cela leur permettra d'atteindre les objectifs du développement durable (ODD) inscrits dans le Programme 2030 des Nations unies et dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Selon J. L. Roesch et M. Rahmaty (2020, p. 9), l'Agenda 2063 est un schéma qui permet aux pays africains d'atteindre leur objectif de développement inclusif et durable et de parvenir à « une manifestation concrète de leur volonté panafricaine d'union, d'autodétermination, de liberté, de progrès et de prospérité collective ».



Par ailleurs, il faut faire remarquer que l'intégration de ces politiques nécessite une réflexion sur la relation entre l'homme et la nature. La logique de développement traditionnelle, basée sur l'exploitation rapide des ressources, s'est révélée inadaptée aux exigences écologiques actuelles. Il se pose alors le problème de l'intégration des politiques écologiques dans les stratégies de transformation structurelle en Afrique. Comment intégrer efficacement les politiques écologiques dans les stratégies de transformation structurelle durable en Afrique ? Cette question fondamentale conduit à trois questions spécifiques : Quel est l'impact des obstacles structurels sur l'intégration des politiques écologiques en Afrique ? Comment fonder l'intégration des politiques écologiques pour favoriser la transformation structurelle durable en Afrique ? Quels mécanismes de financement et quels partenariats sont nécessaires pour soutenir cette transformation ? L'intégration des politiques écologiques à travers des partenariats responsables en faveur de l'environnement, des générations présentes et futures, est indispensable à une transformation structurelle durable en Afrique. De cette hypothèse principale découlent trois hypothèses spécifiques. D'abord, les obstacles institutionnels freinent significativement l'intégration des politiques écologiques dans les stratégies de transformation structurelle en Afrique. Ensuite, l'intégration efficace des politiques écologiques doit s'appuyer sur des principes tels que l'éthique de la responsabilité, la justice environnementale, la justice redistributive, la justice intergénérationnelle et l'éthique de la reconstruction. Enfin, les mécanismes de financement internationaux et les partenariats représentent des leviers indispensables pour garantir le succès des politiques écologiques en Afrique.

L'objectif principal consistera à identifier les principes éthiques et les partenariats responsables qui peuvent renforcer l'intégration des politiques écologiques dans les stratégies de transformation structurelle en Afrique. En termes d'objectifs spécifiques, il s'agira dans un premier temps d'analyser les obstacles institutionnels liés à l'intégration des politiques écologiques en Afrique, en mettant en lumière leurs impacts sur les populations et l'environnement. Dans un deuxième temps, il sera question de fonder cette intégration sur des principes éthiques. Le troisième et dernier temps, sera l'opportunité de proposer des mécanismes de financement et des partenariats capables de soutenir les politiques écologiques et de



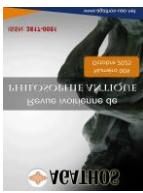
garantir leur impact durable. Pour atteindre ces objectifs, l'approche analytico-critique permettra d'étudier les politiques écologiques existantes, d'identifier leurs limites face aux obstacles structurels, et d'analyser leurs impacts réels sur les populations et l'environnement. L'approche normative consistera à proposer des principes d'intégration des politiques écologiques afin d'élaborer des mécanismes de financement et des partenariats pour garantir leur mise en œuvre et leur pérennité.

1. Obstacles structurels à l'intégration des politiques écologiques en Afrique

Le problème environnemental touche l'humanité tout entière. Cela appelle à une attention particulière envers la nature et l'humanité, puisque la vie humaine ne saurait exister indépendamment d'un environnement qui en est le fondement. C'est dans ce sens que J.-M. Bergoglio (2023, p. 1) affirme qu'« il s'agit d'un problème social global qui est intimement lié à la dignité de la vie humaine ». Il est vrai que les sociétés traditionnelles africaines ont longtemps développé un mode de vie respectueux de la nature, mais depuis la popularisation du Rapport de Brundtland (1987, p. 53), la prise de conscience de l'importance de la préservation de la nature s'est accrue. D'ailleurs, une gestion responsable et efficace des ressources naturelles conduit nécessairement au développement durable en tant qu'« un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». Aujourd'hui, la situation écologique des États africains modernes n'est pas du tout reluisante. Malgré leurs efforts pour faire du développement durable une réalité, ils sont confrontés aux problèmes environnementaux de manière significative.

Depuis 1968, les pays africains témoignent de la conscience qu'ils ont des ressources naturelles qui constituent une grande richesse. Cela les a notamment amenés à adopter la Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles. Le préambule de cette Convention traduit explicitement cette prise de conscience en des termes porteurs d'espoir :

Nous Chefs d'État et de Gouvernement d'États africains indépendants, [...], pleinement conscients de l'importance toujours grandissante des ressources naturelles au point de vue économique, nutritif, scientifique, éducatif, culturel et esthétique; conscients des dangers qui menacent ce capital irremplaçable; reconnaissant que



l'utilisation de ces ressources doit viser à satisfaire les besoins de l'homme, selon la capacité du milieu; désireux d'entreprendre une action individuelle et collective en vue de la conservation, de l'utilisation et du développement de ce capital par l'établissement et le maintien de son utilisation rationnelle pour le bien-être présent et futur de l'humanité.

Ce désir a effectivement débouché sur des initiatives pour la mise en place des politiques écologiques : politiques de conservation des ressources naturelles ; politiques de transition énergétique ; politiques de gestion des déchets ; accords climatiques, etc. La mise en place des politiques de conservation des ressources naturelles est une initiative visant à limiter l'exploitation des ressources et à atteindre les objectifs de conservation de la biodiversité. Soucieux de préserver l'environnement dans son ensemble et les écosystèmes en particulier, plusieurs pays africains ont mis en place des politiques de conservation visant à protéger la biodiversité, notamment à travers la création de parcs nationaux et de réserves naturelles. Les pays africains ont donc compris que les aires protégées avec leurs faune et flore sauvages permettent d'accroître l'économie du Continent à travers « les activités écotouristiques (chasse sportive), commerciales (vente de la chasse, des produits artisanaux locaux tels que le cuir et les peaux), des produits de consommation (viande, poisson) et d'autres produits utiles aux communautés rurales » (J. A. McNeely, 1993, p. 144). La politique de gestion durable des forêts et des sols est aussi au cœur de ces initiatives. Cette politique consiste à assurer la conservation de la biodiversité, des sols forestiers ainsi que des stocks d'eau et de carbone.

De nombreux États africains font des efforts remarquables dans cette optique. Parmi les actions entreprises figurent les programmes de reboisement, de lutte contre l'érosion souvent réalisés en partenariat avec des organisations internationales. On peut citer en exemple la République Démocratique du Congo et le Gabon qui ont mis en place des actions visant à lutter contre la déforestation et à favoriser une gestion durable des forêts. Selon la FAO¹ (2014, p. 8-9), le Congo adopte une approche ambitieuse de sa politique de reforestation, couvrant la période de 2014 à 2025 :

Comme d'autres pays de l'Afrique Centrale, le Congo a adopté le plan de convergence pour la conservation et la gestion durable des forêts et le livre blanc vers une stratégie de développement de l'industrie de transformation du bois dans le bassin du Congo.

¹ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.



Au cours de ces dernières années, on a assisté à l'émergence de nouvelles préoccupations liées aux changements climatiques, à l'application des lois, à la conservation de la biodiversité, à la production des énergies renouvelables, à l'intégration de la foresterie au développement local, à l'évolution des techniques et du dialogue international sur les forêts.

La première politique forestière du Gabon a été adoptée en 1996 avec pour but d'accroître la contribution du secteur forestier au développement socio-économique.

Quatre ans plus tard (en 2000), le plan national d'action environnementale a été aussi adopté. Toutes ces initiatives visent à maintenir les forêts en vie dans l'intérêt du peuple gabonais et partant, des Africains. Tout ceci, à travers « des actions et des objectifs spécifiques pour atteindre les objectifs du développement durable d'ici 2025 » (Conseil National Climat, 2022, p. 11-12). Bref, ces actions et objectifs consistent en ceci : exploitation rationnelle du pétrole et des mines, transformation agro-industrielle, gestion durable des forêts, production de bois certifié, développement de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche durable, développement des services financiers pour le tourisme, l'éducation, la santé, la préservation des ressources naturelles, etc.

Les politiques de transition énergétique ont aussi été une préoccupation dans beaucoup de pays africains. Ces pays ont compris que le développement des énergies renouvelables est l'un des moteurs clés du développement durable. La création de l'Agence Internationale pour les Energies Renouvelables (IRENA)² est une initiative visant à répondre à cette préoccupation. Selon l'IRENA (2013, p. 5-7),

L'accès à l'énergie est une condition préalable nécessaire au développement économique et social car presque toute activité de production requiert un apport en énergie. La couverture des besoins énergétiques fondamentaux (éclairage, communication, soins et éducation) offre aux communautés et aux ménages des avantages considérables. Fournir un accès de base à l'électricité à partir des énergies renouvelables est de plus en plus viable économiquement [...] Si les services énergétiques sont fournis à partir de sources renouvelables, ceux-ci auront également un effet positif sur l'environnement.

² Fondée en 2009, cette organisation intergouvernementale offre une plateforme centrale pour les réseaux globaux, une source de conseil en matière d'énergies renouvelables, et une voix unifiée au nom de toutes les parties prenantes des énergies renouvelables.



Face à sa vulnérabilité aux aléas climatiques, l’Afrique a pris un engagement fort dans la lutte contre le réchauffement climatique, en accueillant sur son sol trois Conférences des Parties (COP) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) à Marrakech en 2001, à Durban en 2011, et de nouveau à Marrakech en 2016. Soutenant avec ferveur l’Accord de Paris (2015), elle s’efforce d’en promouvoir la mise en œuvre. Il faut faire remarquer que « quand bien même l’Afrique demeure un émetteur mineur de gaz à effet de serre (GES), elle ambitionne ainsi d’assumer sa part de responsabilité dans la riposte internationale aux changements climatiques, fidèle à son dessein de maintenir la température moyenne du globe sous le seuil de 1,5° C » (M.-A. Mekouar, 2017, p. 61). En effet, l’Accord de Paris demande à chaque pays de présenter des contributions spécifiques, détaillant son engagement pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, pour s’adapter aux changements climatiques et promouvoir des solutions durables.

Dans ce cadre, les pays africains ont apporté des contributions au niveau national (CDN) exposant leurs actions en matière de réduction des émissions et d’adaptation. Au Maroc, par exemple, des objectifs ambitieux ont été établis pour stimuler le développement des énergies renouvelables (énergies solaire, éolienne, hydraulique), en particulier avec le projet Noor (un des plus grands complexes solaires au monde). Selon un rapport de la Banque africaine de développement (2021), dans le cadre de sa Stratégie énergétique nationale 2010-2030, le Maroc ambitionne de développer des projets solaires intégrés permettant d’atteindre une capacité électrique totale d’au moins 2 000 MW d’ici 2030. Par ailleurs, dès 2008, le Nigéria a initié le projet « Cows to Kilowatts » dont l’objectif est de valoriser les déchets d’abattoirs pour produire du biogaz. Le biogaz sert à la fois de combustible propre pour la cuisson et la génération d’électricité, tout en fournissant un engrangement destiné aux agriculteurs à faibles revenus (IRENA, 2013, p. 23). De son côté, le Rwanda a fait des investissements dans l’agriculture durable et le renforcement de ses infrastructures. Ces contributions au niveau national témoignent des priorités nationales, souvent centrées sur l’adaptation en raison de la vulnérabilité de l’Afrique face aux effets du changement climatique.



D'autres initiatives régionales de collaboration pour le climat sont aussi des efforts qui se situent dans la dynamique de lutte contre la destruction de la nature. Des programmes régionaux de résilience climatique ont été instaurés dans des régions particulièrement exposées, comme le Sahel, afin de faire face aux problèmes de désertification et de sécheresse. Par exemple, la Grande Muraille Verte (2007), qui s'étend sur plusieurs pays d'Afrique subsaharienne, a pour objectif de rétablir les terres dégradées, de freiner l'expansion du désert et d'améliorer la sécurité alimentaire. C'est aussi le cas du Rwanda qui, depuis 1994 après le génocide, a connu une évolution dans la gestion des déchets. En 2008, il s'est montré l'un des premiers pays à interdire l'utilisation des sacs plastiques à usage unique, tout comme le Ghana. Grâce à ces initiatives, il est possible de réduire les déchets, les pollutions, tout en créant des opportunités pour le secteur du recyclage.

La mise en place des politiques écologiques en Afrique est un effort à saluer. Cependant, ces politiques se heurtent à de nombreux obstacles qui se manifestent à plusieurs niveaux, notamment sur le plan institutionnel et économique. Indéniablement, plusieurs pays africains font face à des problèmes institutionnels tels que le manque de personnel qualifié, des systèmes de gouvernance peu développés et parfois une corruption structurelle qui restreint l'efficacité des lois environnementales. L'Afrique qui aspire tant au développement économique et à l'éradication de la pauvreté, est soumise à une pression considérable pour tirer parti de ses ressources naturelles. Les secteurs de l'extraction minière, de l'agriculture intensive et de la production d'énergie fossile produisent des revenus essentiels à la croissance économique et à l'amélioration des conditions de vie, mais l'opposition entre l'utilisation des ressources et la préservation de l'environnement représente un défi majeur pour une véritable intégration des politiques écologiques.

Les pratiques d'exploitation intensive sont encouragées par la mauvaise gouvernance ou par l'absence d'un "contrat naturel" comme le dirait Michel Serres. Ce dernier (2020, p. 73) critique cette manière de faire en s'adressant particulièrement aux instances politiques, administratives, économiques, médiatiques et scientifiques :

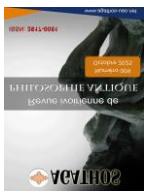
Pour sauvegarder la Terre ou respecter le temps, au sens de la pluie et du vent, il faudrait penser vers le long terme, et, pour n'y vivre pas, nous avons désappris à penser



selon ses rythmes et sa portée. Soucieux de se maintenir, le politique forme des projets qui dépassent rarement les élections prochaines ; sur l'année fiscale ou budgétaire règne l'administrateur et au jour la semaine se diffusent les nouvelles ; quant à la science contemporaine, elle naît dans des articles de revue qui ne remontent presque jamais en deçà de dix ans ; même si les travaux sur le paléo-climat récapitulent des dizaines de millénaires, ils ne datent pas eux-mêmes de trois décennies.

Serres met en évidence notre incapacité collective à adopter une pensée et une action axées sur le long terme, ce qui est néanmoins essentiel pour préserver la Terre. Effectivement, nous avons perdu l'habitude de vivre selon les cycles naturels des vents, des précipitations et des saisons en préférant des espaces temporels courts et des préoccupations pressantes. Le propos souligne également les horizons temporels restreints qui caractérisent nos institutions. Le politique, axé sur les échéances électorales, se limite à des projets qui ne dépassent pas le cadre des mandats ; l'administration, avec ses cycles annuels et budgétaires, ne s'inscrit pas dans une temporalité suffisamment longue ; les médias, eux, diffusent des informations sur des périodes très courtes, souvent limitées au jour ou à la semaine, empêchant ainsi toute réflexion durable. Même la science contemporaine, qui peut pourtant étudier des périodes longues comme les millénaires du paléo-climat, demeure limitée par des contraintes académiques où les articles récents sont prédominants et où les travaux s'inscrivent rarement dans une perspective qui dépasse quelques décennies. Devant ces contraintes, Michel Serres encourage à reprendre l'habitude de penser à des échelles temporelles longues, à l'image des rythmes naturels. Il remet en question notre préoccupation pour l'immédiateté, qu'elle soit électorale, économique, médiatique ou scientifique, ce qui nous empêche d'adopter une vision globale des défis environnementaux.

D'un autre côté, la fragmentation des efforts entre les pays africains et le problème de la souveraineté écologique que soulèvent ces pays constituent un frein à leur développement. Le concept de souveraineté écologique désigne la capacité d'un pays à prendre des décisions de manière autonome afin de préserver ses ressources naturelles et son environnement. Cependant, on constate qu'en Afrique, il est difficile de mettre en place ce principe en raison de la dépendance économique et des intérêts étrangers dans les ressources locales. Les priorités nationales de chaque pays entraînent une division des efforts écologiques au niveau régional. L'impact des



initiatives environnementales est limité par le manque de coordination entre les acteurs gouvernementaux, les organisations locales et les organisations internationales. Par exemple, les efforts de gestion transfrontalière des ressources naturelles, tels que les bassins fluviaux ou les forêts partagées, sont souvent inefficaces en raison d'un manque de politiques communes et d'objectifs partagés. La division des efforts diminue l'efficacité des politiques écologiques, car chaque pays agit dans un contexte particulier sans prendre en considération l'impact écologique global.

Une autre difficulté réside dans le fait que les initiatives écologiques africaines sont largement financées par des fonds extérieurs tels que le Fonds Vert pour le Climat (2010) ; le Fonds pour l'Environnement Mondial (1991) et la Banque Mondiale qui accordent des subventions aux projets climatiques et écologiques. Néanmoins, ces fonds ne sont pas toujours pérennes et peuvent être affectés par des variations de conditions. En dépit des engagements internationaux, les pays africains reçoivent souvent des fonds en deçà des besoins réels pour faire face aux défis environnementaux. Les projets environnementaux ambitieux, tels que la reforestation, la lutte contre l'érosion des sols et la gestion durable de l'eau sont difficiles à concrétiser à cause du manque de ressources financières. Pour une transition écologique durable, il est essentiel que les politiques écologiques puissent s'appuyer sur des principes qui favorisent une approche intégrée et participative afin de concilier développement et préservation de l'environnement.

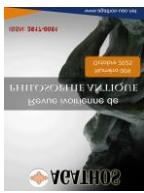
2. Politiques écologiques et gestion rationnelle pour une transformation structurelle durable en Afrique

L'Afrique, confrontée à une pression écologique croissante et à des défis socio-économiques persistants, doit adopter une politique de transformation structurelle capable de répondre aux besoins présents et futurs. Or, cette transformation ne peut se faire sans intégrer des politiques écologiques cohérentes et efficaces. Pourtant, cette intégration se heurte à des obstacles tels que le manque de priorité politique, les pressions économiques extérieures, les inégalités structurelles, l'absence d'une vision partagée. En effet, l'intégration des politiques écologiques dans les initiatives de transformation structurelle durable en Afrique doit reposer sur un



fondement éthique fondamental. Face à l'urgence environnementale et aux disparités socio-économiques sur le continent, il est essentiel pour les pays africains d'orienter l'action politique vers un développement à la fois équitable et soutenable. C'est dans cette logique que A. Beauchamp (1993, p. 96) met en évidence une dimension cruciale du concept de développement durable : « D'un point de vue éthique, le concept de développement durable constitue un effort pour dépasser les seules considérations techniques et économiques et insérer des considérations éthiques dans la conduite de la société ». Cette affirmation met en lumière l'impératif d'un changement de paradigme : la durabilité ne peut pas se réduire à une gestion des ressources naturelles, mais doit s'inscrire dans une vision morale du développement, fondée sur le respect du bien commun et des solidarités humaines. L'intégration des principes tels que la justice redistributive, intergénérationnelle, climatique, le principe responsabilité et l'éthique de la reconstruction (ou restauration), montre cette dimension de la durabilité.

La justice redistributive revêt une importance particulière en Afrique en raison des disparités socio-économiques accentuées par l'histoire coloniale, l'exploitation des ressources naturelles et les politiques économiques néolibérales. Elle envisage une gestion rationnelle et équitable des revenus provenant des industries extractives comme le pétrole, l'or ou le diamant. Dans ses efforts de développement, l'Afrique doit entreprendre des actions écologiques permettant de lutter contre les injustices environnementales telles que « l'existence d'espaces pollués, mettant en danger la santé humaine, qui réduisent donc les capacités des vivants exposés à ces nuisances, mais aussi la capacité des générations à venir » (D. Blanchon, S. Moreau et Y. Veyret, 2009, p. 45). Ces stratégies de redistribution, loin d'être considérées comme un impératif économique, doivent se faire dans le respect des générations futures et à la lumière des valeurs traditionnelles de solidarité communautaire qui sous-tendent de nombreuses sociétés africaines ; d'où la nécessité d'envisager une justice capable d'orienter l'utilisation des ressources afin d'éviter que les plus démunis soient les premiers touchés par les dommages environnementaux. Par conséquent, une politique redistributive pourrait consister à utiliser les revenus provenant de l'exploitation des ressources naturelles pour financer des infrastructures écologiques et des initiatives



locales pour la protection des générations à venir comme le souligne si bien H. Jonas (1990, p. 40) : « Agis de façon que les effets de ton action soient compatibles avec la permanence d'une vie authentiquement humaine sur terre ».

Les pays africains ont ainsi l'obligation de considérer les répercussions de leurs décisions politiques au-delà de leurs frontières et dans une perspective durable. Il est essentiel de concilier les politiques écologiques avec une responsabilité élargie qui englobe non seulement les communautés locales, mais également l'ensemble de l'humanité. En effet, « la soutenabilité d'une société par le souci qu'elle manifeste à l'égard de son devenir économico-environnemental suppose le maintien et la promotion du sens de la responsabilité vis-à-vis de la totalité sociale, et même de l'humanité dans son ensemble » (É. Pommier, 2022, p.47). Autrement dit, ces États doivent évoluer vers une dimension essentielle du droit de l'environnement visant à préserver la nature comme cadre de toute vie, une dimension qui va au-delà des frontières spatiales et temporelles. Cela met l'environnement au centre d'une responsabilité élargie qui dépasse les intérêts présents. Ce droit n'est en effet pas seulement une question de gestion locale ou nationale, mais s'inscrit dans une perspective internationale et universelle. Cela est en accord avec l'idée que la durabilité ne peut être envisagée sans une vision globale qui inclut les générations actuelles et futures, ainsi que toutes les formes de vie.

La mise en œuvre de cette approche implique une révision des priorités politiques et éthiques, où le droit de l'environnement devient une voie de réconciliation des communautés locales et de l'humanité dans une responsabilité collective pour la vie dans son ensemble. C'est à juste titre que B. Napakou (2024, p. 92) écrit :

Le droit de l'environnement est lié à la nécessité d'une protection de la nature, comprise comme cadre de toute vie, qu'elle soit humaine, animale ou végétale. Sous cet angle, le droit de l'environnement, comme le droit du vivant, bouscule les frontières de l'espace et du temps. Il s'adresse aux générations présentes et futures et se manifeste au plan international avant d'être une question de politique nationale.

Dans une perspective jonassienne, il s'agit d'encourager les peuples africains à tendre vers une responsabilité “panhumaniste” qui invite à lutter contre les barrières nationale, ethnique, politique, économique, religieuse, etc., dans le souci du bien commun. La responsabilité de tout homme et surtout du pouvoir politique vis-à-vis de



la nature, des générations présentes et futures, implique de développer la vertu de prudence renforcée par l'heuristique de la peur, qui, dans le contexte africain, met en garde contre les politiques susceptibles de mettre en danger les ressources naturelles et de fragiliser les écosystèmes.

En Afrique, où la population est composée en grande partie de jeunes, il est essentiel de préserver les ressources pour les générations à venir afin de garantir leur bien-être. Ceci demande de « renoncer à nos habitudes de consommation débridées » (H. Jonas, 1998, p. 106) en faisant un usage économique de ces ressources dont hériteront les générations futures, car même avec tout ce qu'elle comporte comme richesses, la nature « n'est pas disponible à volonté » (H. Jonas, 2000, p. 63). Gisant sous les effets technologiques, la nature n'a plus ses capacités de régénération qu'elle avait autrefois ; elle ne peut plus d'elle-même régénérer des ressources pour les générations futures à cause des conséquences irréversibles des actions humaines. Selon Hans Jonas, les avancées technoscientifiques ont considérablement élargi la portée de nos actions sur la nature, affectant aussi bien les générations actuelles que les générations à venir et l'équilibre des écosystèmes. Ainsi, pour lui (2012, p. 28), « l'éthique environnementale naissante » qui « est l'expression encore hésitante de cette extension de notre responsabilité », devient une nécessité pour orienter nos actions, de manière à ce qu'elles prennent en considération leurs répercussions immédiates et leurs conséquences futures sur l'humanité et la biosphère.

Tout en poursuivant cette réflexion de Hans Jonas sur l'extension de notre responsabilité face à l'effet de nos actions, Éric Pommier (2022, p. 111-112), souligne l'urgence d'intégrer cette responsabilité dans le domaine économique et moral en insistant sur le fait que

l'économie et la morale ne peuvent désormais plus ignorer la vulnérabilité de la nature et de l'existence humaine qui la suppose. Ce qui auparavant allait de soi -la perpétuation des conditions de la vie économique pour les générations futures- devient donc dorénavant une obligation présidant à l'approbation ou au rejet d'une politique.

Il s'ensuit que les moyens d'exploitation des ressources naturelles doivent être utilisés de manière rationnelle et dans le respect de la biosphère et de la vie humaine sous toutes ses formes de peur de courir le risque de la destruction de la nature et de porter atteinte à la vie des générations présentes et futures. C'est pourquoi il est important de



vivre en bon rapport avec la nature, c'est-à-dire un rapport qui « n'est pas seulement instrumental », mais qui se veut « biologique » et « valorisant », en termes de préservation et d'épanouissement de la vie-*zôô* et de la vie-*bios* de tous les êtres sur terre » (G.D. Yamb, 2021, p. 25).

Toutefois, cette responsabilité ne saurait être laissée à la seule charge des responsables politiques. La sensibilisation et l'éducation de tous les citoyens sont importantes pour la préservation de la nature et leur rôle actif dans la promotion d'une coexistence harmonieuse entre l'homme et son environnement s'avèrent indispensables. D'une autre manière, le développement rationnel et « harmonieux » nécessite aussi une « moralisation profonde de la vie publique et privée » (A. Beauchamp, 1993, p. 151). Cette moralisation vise l'intégration et le respect des principes éthiques par les citoyens, car l'importance de l'éthique environnementale est « de ne pas rester au pur plan de l'analyse théorique et de nous inviter à réorienter nos actions dans le sens d'un plus grand respect des êtres vivants, des écosystèmes, et de la nature en général » (É. Pommier, 2022, p.9). En ce sens, les dirigeants ont aussi la responsabilité de repenser leurs systèmes éducatifs puisque la démocratisation de la connaissance écologique et l'éducation à la durabilité sont fondamentales pour créer une conscience collective et engager les citoyens dans les processus de restauration ou de « reconstruction » dont l'un des objectifs majeurs « est non seulement d'aider les humains à prendre conscience des problèmes environnementaux qui existent, mais également à les « solutionner » pour un plus grand équilibre des écosystèmes » (G.D. Yamb, 2021, p. 96). En mettant l'accent sur des savoirs et pratiques respectueux de l'environnement, les sociétés africaines pourront former des citoyens responsables, capables d'une prise de conscience réelle sur « des problèmes écologiques qui marquent notre époque » (É. Pommier 2022, p. 11-12).

Il est aussi nécessaire que les dirigeants africains, d'un commun accord mettent en place des cadres juridiques capables d'assurer la pérennité de la nature et de l'humanité entière. Ils doivent inscrire dans leur constitution des lois permettant de canaliser les actions politiques et de limiter l'exercice des libertés individuelles et collectives sur l'environnement auquel on reconnaît des droits. En agissant de la sorte,



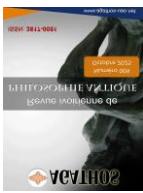
ils contribuent sans doute à la survie de la nature et de l'humanité, car « il ne faut pas oublier qu'il ne saurait, de toute manière, y avoir de liberté que dans la mesure où elle est limitée. Une liberté illimitée de l'individu ne peut que s'auto-détruire, du fait qu'elle n'est pas compatible avec celle des autres individus » (H. Jonas, 2000, p. 30).

Dans cette perspective, les dirigeants africains sont invités à mettre en application des textes juridiques relatifs à la protection de l'environnement comme ceux des conférences de Stockholm (1972), de Rio (1992) et de Johannesburg (2002). En effet, la conférence de Stockholm établit une relation entre le développement économique et les enjeux environnementaux en créant le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE). L'adoption de l'Agenda 21 et des conventions sur la biodiversité et les changements climatiques a contribué à élargir le concept de développement durable lors de la conférence de Rio. La conférence de Johannesburg a renforcé les engagements en faveur du développement durable, en mettant particulièrement l'accent sur la lutte contre la pauvreté, la promotion des énergies renouvelables et la mise en œuvre effective des accords antérieurs. Plusieurs pays africains comme la Côte d'Ivoire et le Togo se sont déjà lancés sur cette voie depuis les années 1990. L'article 19 de la constitution ivoirienne stipule que « le droit à un environnement sain est reconnu à tous ». En ce qui concerne le Togo, la loi n° 96-004/PR du 26 février 1996 portant code minier prend en compte les préoccupations environnementales en disposant à son article 35 que

le détenteur d'un titre minier, évitera au maximum tout impact préjudiciable à l'environnement, notamment la pollution de la terre, de l'atmosphère, des eaux et le dommage ou la destruction de la flore ou de la faune conformément aux dispositions du code de l'environnement et de ses textes d'application.

Au-delà de ces actions, il est essentiel de repenser les dispositifs institutionnels afin de consolider durablement les politiques écologiques, en favorisant une transformation structurelle en Afrique basée sur une éthique environnementale inclusive.

Il est certes essentiel d'intégrer des principes de justice sociale, d'équité entre les générations et la préservation des écosystèmes. Cependant, il faut aussi l'équilibre entre démocratie et exigences écologiques en incluant des représentants écologiques dans les institutions publiques. Cela contribue à l'amélioration du cadre démocratique en introduisant des éléments innovants qui permettent de répondre aux exigences



climatiques. En d'autres termes, l'intégration des "représentants écologiques" dans les institutions publiques ne veut pas dire : « de changer ni de rejeter la démocratie mais d'y intégrer un certain nombre d'éléments nouveaux qui permettent d'imposer les nécessités environnementales » (T. R. C. Andriamparany, 2022, p. 140). La combinaison de la souplesse institutionnelle et de la responsabilité écologique dans cette méthode offre un espoir pour intégrer durablement les aspects environnementaux dans les processus de prise de décision en Afrique. De cette manière, on peut inspirer et organiser les politiques écologiques et les sociétés africaines pourraient ouvrir la voie à une transformation structurelle durable, basée sur le respect de la nature et des communautés humaines.

Afin de concrétiser cette vision d'une transformation structurelle durable, il faut soutenir les principes éthiques et politiques établis par des mécanismes de financement et des partenariats qui assurent leur mise en pratique. D'où la nécessité de mobiliser les ressources nécessaires pour assurer la transition écologique en Afrique, tout en respectant les contextes locaux et les besoins des populations pour un réel développement durable.

3. Écologie intégrale, transition écologique, et développement durable en Afrique

Bien que disposant d'un potentiel économique et écologique considérable, l'Afrique enregistre depuis le milieu du XIXe siècle les émissions de gaz à effet de serre les plus faibles. Son incapacité à faire face aux défis environnementaux s'explique par l'insuffisance de fonds dont elle dispose parce qu'elle dépend majoritairement des financements extérieurs qui, le plus souvent exposent les projets écologiques à des influences extérieures. Selon l'Agence Française de Développement (2024), le manque de ressources financières constitue un obstacle majeur pour les pays africains dans la mise en œuvre de leurs stratégies de développement face au changement climatique. C'est pourquoi, la majeure partie des initiatives repose largement sur le soutien des banques de développement. À ces difficultés s'ajoute la question de partenariats qui parfois manquent de transparence et de durabilité. L'effectivité des politiques écologiques en Afrique nécessite donc une transition vers des modèles de développement durable, inspirée par une écologie intégrale.



Cela demande aux dirigeants africains de penser des énergies renouvelables qui puissent être accessibles à tous, contribuant à relever les défis économiques, sanitaires, éducatifs, etc. qui entraînent leur peuple dans la précarité. Autrement dit, ils devraient prendre des décisions « éthiques, fondées sur la solidarité entre tous les peuples » (J.-M. Bergoglio, 2015, p. 165). De manière concrète, il est question de mettre en œuvre des politiques publiques et des investissements capables de promouvoir des systèmes énergétiques durables, visant à satisfaire les besoins élémentaires des populations dans le respect de l'environnement et de l'humanité. Dans leurs politiques de développement, ces dirigeants devraient se soucier ainsi du bien des peuples dont ils ont la charge, conscients des réelles difficultés qui les empêchent d'atteindre les objectifs du développement durable. Indéniablement, le développement des pays africains est fréquemment entravé par un défi crucial : Comment satisfaire les besoins pressants de leurs populations tout en réduisant leur empreinte écologique ? Bien que la lutte contre la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie soient des priorités essentielles, leur réalisation reste freinée par des obstacles structurels comme la corruption, les fortes inégalités dans les modes de consommation et un accès limité aux technologies.

Dans ce cadre, il convient de souligner que le développement durable en Afrique ne saurait être pleinement atteint sans une coopération internationale plus solide et équitable, en particulier de la part des pays historiquement responsables de la dégradation environnementale.

Les pays pauvres doivent avoir comme priorité l'éradication de la misère et de développement social de leurs habitants ; bien qu'ils doivent analyser le niveau de consommation scandaleux de certains secteurs privilégiés de leur population et contrôler la corruption. Il est vrai qu'ils doivent développer des formes moins polluantes de production d'énergie, mais pour cela ils doivent pouvoir compter sur l'aide des pays qui ont connu une forte croissance au prix de la pollution actuelle de la planète (J.-M. Bregoglio, 2015, p. 164).

Il est essentiel de ne pas se limiter à l'introduction de nouvelles technologies ou sources d'énergie pour réussir une transition énergétique. Les réformes structurelles, en particulier dans les politiques économiques, sont indispensables afin de diminuer la dépendance aux combustibles fossiles qui sont souvent importés.



Il est donc essentiel que les politiques écologiques en Afrique se tournent vers une transformation structurelle en profondeur, impliquant un engagement multisectoriel et une vision globale qui prend en compte les défis spécifiques du continent, tout en favorisant la justice sociale et environnementale. Sans doute,

la transition énergétique, comme sortie des énergies fossiles, des énergies non renouvelables, ne peut réussir toute seule, ne peut être pensée isolément, elle nécessite d'autres transformations convergentes pour l'accompagner, la faciliter, la rendre possible, d'autres transitions dans les domaines économique, politique, agricole, urbain... sont indispensables à son succès et le conditionnent. C'est donc une problématique générale de la transition écologique qui est posée. Une mutation globale s'avère nécessaire à la réussite de la transition énergétique (Y. C. Zarka, 2017, p. 235-236).

Les systèmes agricoles africains peuvent être transformés en adoptant des pratiques agricoles régénératives et d'économie circulaire, qui mettent l'accent sur la biodiversité et le recyclage des ressources. Pour la mise en œuvre des politiques écologiques, l'Afrique doit recourir à l'économie circulaire qui peut être une réponse essentielle à la crise écologique et financière dans tous les pays du continent. Selon le Service de recherche du Parlement européen (2023), l'économie circulaire est un modèle de production qui instruit sur le partage, la réutilisation, la réparation, la rénovation et le recyclage des produits et matériaux tout en luttant pour la conservation de ceux-ci sur une longue durée. S'opposant au modèle économique traditionnelle et linéaire qui repose sur le principe de “prendre-fabriquer-consommer-jeter”, l'économie circulaire est axée sur le principe de transformation des déchets en ressources et la lutte contre le gaspillage visant à laisser un impact positif sur l'environnement, la croissance et sur la vie des citoyens. Dans ce sens, les pays africains doivent renforcer leurs initiatives de transformation de déchets. L'urbanisation rapide en Afrique exige, en effet, une transition énergétique réfléchie.

Il est essentiel que les villes africaines adoptent des infrastructures résilientes qui encouragent les énergies renouvelables et réduisent les conséquences sur l'environnement. Face à la croissance urbaine qui engendre une production massive de déchets, accompagnée de pollution et d'émissions de méthane, il devient nécessaire pour les pays africains d'adopter une nouvelle stratégie énergétique capable d'intégrer concrètement et durablement la valorisation énergétique des déchets dans les villes et



villages exposés aux déchets toxiques. L'objectif est de mettre en place des systèmes régionaux avancés de production d'énergie à partir des déchets organiques (biogaz) ou des déchets solides (incinération contrôlée), tout en favorisant davantage le recyclage afin de limiter la demande énergétique liée à la fabrication de nouveaux matériaux et de réduire considérablement les conséquences sur l'environnement.

En Afrique, les transports urbains peuvent également être un levier de transition énergétique. Malgré leur importance pour le développement économique et la lutte contre la pauvreté, les systèmes de transport présentent des défis environnementaux importants, tels que la destruction des écosystèmes, l'érosion des sols, les pollutions et les inondations. Afin de faire face à ces défis, les nations africaines doivent adopter des méthodes durables, telles que la planification écologique des infrastructures, l'utilisation de matériaux respectueux de l'environnement, la restauration des écosystèmes impactés et la promotion de modes de transport moins polluants, tels que le rail et le train. Pour y parvenir, il faudrait qu'en Afrique, le secteur de transport soit « développé de façon coordonnée, avec pour objectif ultime de mettre en place un système de transport de passagers et de biens, qui soit fiable, efficace, sûr et respectueux de l'environnement » (Commission économique pour l'Afrique, 2010, p. 28). Ces nations sont donc encouragées à aller au-delà d'une approche fragmentaire. Cela implique une gouvernance intégrée de l'environnement, où les transitions énergétique, politique, agricole et économique sont coordonnées dans une stratégie cohérente.

Cette transformation globale repose sur des politiques inclusives, impliquant des États, des acteurs privés et des communautés locales. La transition écologique en Afrique, en particulier dans le secteur agricole, nécessite des systèmes de financement novateurs et des partenariats qui permettent de combiner croissance économique et protection de l'environnement. Pour kakpo Nubukpo (2024, p.95) : « les pratiques agroécologiques dans l'agriculture, l'agroforesterie et la sauvegarde de la biodiversité dans et autour des surfaces cultivées et pâturees, notamment la sauvegarde des forêts qui résistent encore à la pression foncière peuvent contribuer considérablement à l'atténuation du changement climatique, localement ». C'est dire qu'il faut compter



aussi sur les paysanneries africaines pour lutter contre les dérèglements climatiques en rémunérant à leur juste valeur leurs services environnementaux. Cela permet d'éviter les dépendances alimentaires et accroît la sécurité alimentaire.

La souveraineté agricole et alimentaire permet la promotion d'une écologie intégrale dans la mesure où les Africains pourront vivre de leurs productions agricoles à partir des terres agricoles plus productives en sauvegardant les savanes et les forêts à travers l'agroécologie qui permet de stocker énormément de biomasse et par conséquent du CO₂ dans le sol. Il est donc essentiel que ces mécanismes puissent inclure des fonds internationaux destinés à préserver les écosystèmes, un soutien aux pratiques agricoles durables, ainsi que des partenariats entre les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les entreprises responsables. L'Afrique peut renforcer sa sécurité alimentaire en favorisant une agriculture mettant en valeur les services écosystémiques tout en préservant sa biodiversité :

Un système agricole bien géré fournit non seulement de la nourriture, mais aussi plusieurs autres avantages, notamment des services de pollinisation, la lutte contre les inondations ou encore la lutte contre l'érosion. À l'inverse, respecter et protéger la biodiversité et les services écosystémiques permet d'améliorer la sécurité alimentaire à long terme. Disposer d'écosystèmes sains est la meilleure façon d'obtenir une agriculture productive et des aliments nutritifs (M. Schultz, T. Tyrrell et T. Ebenhard, 2016, p. 11).

Outre ces mesures, il est impératif que les dirigeants africains renforcent leurs institutions en développant des compétences techniques afin d'accéder de manière efficace aux financements dont ils bénéficient, pour que ceux-ci puissent réellement contribuer à la réalisation des projets financés pour des raisons écologiques. Ils doivent donc s'efforcer à la transparence pour assurer l'efficacité des financements et combattre la corruption qui est fréquemment observée dans la gestion des fonds publics et qui peut sérieusement mettre en péril les projets écologiques. La lutte contre la corruption en Afrique doit être considérée comme « un défi au développement économique durable, à la paix et à la bonne gouvernance » (Commission économique pour l'Afrique, 2011, p. 11).

Loin de se limiter aux mécanismes de financement extérieurs, il est crucial que les dirigeants, dans leurs politiques de développement durable, accordent une place de



choix aux financements locaux, basés sur la participation communautaire. D'où l'importance d'obtenir des subventions ou des crédits verts afin de favoriser la participation active des agriculteurs, des communautés locales et des petites entreprises dans la transition écologique. Ce faisant, les partenariats publics comme privés pourront servir de leviers puissants pour le financement et la mise en œuvre de projets écologiques à long et à court terme, des projets adaptés aux besoins locaux. Cela demande que chaque pays puisse travailler à renforcer les coopératives agricoles qui, dans certains pays comme le Cameroun³, mobilisent des ressources pour financer les projets locaux comme la gestion durable des forêts. Ces initiatives publiques et privées devront contribuer à l'accroissement économique, car « avec la montée en puissance des politiques de l'environnement, il devient crucial que les mesures mises en œuvre combinent efficacité environnementale et efficience économique » (J.-P. Bardé et B. Cournedé, 2002, p. 119). Toutes ces actions, orientées par une éthique axée sur la justice sociale et la préservation de la biodiversité, permettront au continent africain de faire face aux défis écologiques tout en promouvant un développement durable et juste.

Conclusion

Le sujet que nous avons abordé soulève un problème fondamental, celui de l'intégration réelle des politiques écologiques dans les stratégies de transformation structurelle durable en Afrique. Ce problème révèle combien il est difficile de concilier les urgences environnementales avec les besoins de développement économique et social, surtout dans un contexte marqué par des inégalités profondes, une forte dépendance extérieure et des fragilités structurelles. Notre analyse a montré que ce défi est à la fois complexe et multiple. Sur le plan éthique, les modèles dominants de l'écologie, souvent développés dans des pays occidentaux, ne tiennent pas toujours compte des réalités africaines. Ils négligent notamment des questions essentielles comme la justice sociale, l'autonomie des peuples ou la valeur des savoirs locaux.

³ MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES FORETS, 1997, *Guide d'élaboration des plans d'aménagement des forêts de production du domaine forestier permanent du Cameroun*. MINEF, Yaoundé, Cameroun.



C'est pourquoi, il devient nécessaire de repenser l'éthique environnementale à partir des besoins et des priorités du continent africain.

Pourtant, malgré les nombreux obstacles, l'Afrique a des atouts importants pour réussir cette transition. Les traditions culturelles, les connaissances locales et les formes de solidarité communautaire peuvent servir de base à un développement plus respectueux de l'environnement. Si les politiques écologiques sont pensées de manière plus inclusive et adaptée, elles peuvent devenir des instruments de justice, que ce soit pour les générations actuelles, futures ou face aux déséquilibres climatiques. Pour que cette transition soit possible, il faudra aussi mettre en place des moyens de financement innovants et des partenariats fondés sur la solidarité et la responsabilité partagée. Grâce au renforcement de ses compétences internes, à la mobilisation de ressources durables et à la mise en place d'alliances stratégiques, l'Afrique peut devenir une référence mondiale, en conciliant le progrès humain avec la préservation de la planète.

Références bibliographiques

AFRIQUE RENOUVEAU, 2015, « Objectifs de développement durable : en phase avec les priorités de l'Afrique », <https://www.un.org.>, consulté le 11 janvier 2025, à 9h 42 min.

AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT, 2024, *L'Économie africaine*, Paris, La Découverte.

AGENCE INTERNATIONALE POUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES, 2013, « L'Afrique et les énergies renouvelables : La voie vers la croissance durable », <https://www.irena.org.>, consulté le 17 novembre 2024, à 10h15min.

ANDRIAMPARANY Tiana Rado Charles, 2022, *Hans Jonas et l'écologie « Vulnérabilité et Responsabilité »*, Paris, L'Harmattan.

BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT, 2021, « Projet de complexe solaire noor ouarzazate-phase III », <https://www.afdb.org>, consulté le 17 2024, à 10h30min.

BARDE Jean-Philippe et COURNEDE Boris, 2002, « Les taxes environnementales : un instrument d'incitation ou de financement ? », *Revue d'économie financière*, Johannesburg, p. 119-134.



BEAUCHAMP André, 1993, *Introduction à l'éthique de l'environnement*, Paris, Paulines.

BERGOGLIO Jorge Mario, 2015, *Laudato si'. Lettre encyclique sur la sauvegarde de la maison commune*, Rome, Vaticana.

BERGOGLIO Jorge Mario, 2023, *Laudate Deum. Lettre encyclique sur la crise climatique*, Rome, Vaticana.

BLANCHON David, MOREAU Sophie et VEYRET Yvette, 2009, « Comprendre et construire la justice environnementale », *Annales de géographie*, vol. 1, n°665-666, p. 35-60.

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES, 1992, « Environnement et le développement durable », <https://www.un.org>, consulté le 11 novembre 2024 à 14h35min.

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES, 1972, « Environnement et le développement durable », <https://www.un.org>, consulté le 13 novembre 2024, à 14h15min.

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES, 2002, « Environnement et le développement durable », <https://www.un.org>, consulté le 13 novembre 2024, à 14h40min

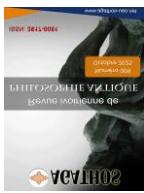
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE ET CONSEIL CONSULTATIF DE L'UNION AFRICAINE, « Lutte contre la corruption, renforcement de la gouvernance en Afrique », <https://archives.au.int/bitstream>, consulté le 11 janvier 2025, à 16h11min.

CONSEIL NATIONAL CLIMAT, 2022, « Stratégie nationale REDD + du Gabon », <https://redd.unfccc.int/media/gabon>, consulté le 17 novembre 2024 à 20h21min.

CONSTITUTION DE LA RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE, 2000, « Texte paru au journal officiel », n°30, Abidjan, Juris-Éditions.

JONAS Hans, 1990, *Le principe responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique*. trad. J. Greisch, Paris, Cerf.

JONAS Hans, 1998, *Pour une éthique du futur*, trad. Sabine Cornille et Philippe Ivernel, Paris, Payot.



JONAS Hans, 2000, *Une éthique pour la nature*, trad. Sylvie Courtine-Denamy, Paris, Desclée-Brouwer.

JONAS Hans, 2012, *L'Art médical et la responsabilité humaine*, Paris, Cerf.

MCNEELY Jeffrey, 1993, « Economic incentives for conserving biodiversity: lessons for Africa », *Revue électronique en science de l'environnement*, vol. 22, n°2, p. 144-150.

MEKOUAR Mohamed Ali, 2017, « L'Afrique à l'épreuve de l'accord de Paris : Ambitions et défis », *Revue juridique de l'environnement*, Paris, Lavoisier, p. 59-71.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES FORÊTS, 1997, *Guide d'élaboration des plans d'aménagement des forêts de production du domaine forestier permanent du Cameroun*. MINEF, Yaoundé, Cameroun.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES FORESTIÈRES, 2010, « Rapport National sur le Développement Durable, Togo, DP/MERF », <https://sustainabledevelopment.un.org>, consulté le 31 décembre 2024, à 11h10min.

NAPAKOU Bantchin, 2024, « Justice environnementale et développement durable en Afrique », *Perspectives philosophiques*, vol. 15, n° 028, p. 89-109.

NATIONS UNIES, 1987, *Rapport Brundtland, Notre avenir à tous*, Avant-propos de la présidente.

NATIONS UNIES : COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE, 2010, « Rapport d'examen africain sur les transports (Résumé) », <https://archive.uneca.org>, consulté le 11 janvier 2025, à 15h36min.

NUBUKPO Kako, 2024, *L'Afrique et le reste du monde. De la dépendance à la souveraineté*, Paris, Odile Jacob.

ORGANISATION POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (FAO), 2014, « La politique forestière de la république du Congo », <https://faolex.fao.org>, consulté le 17 novembre 2024, à 16h20min.

POMMIER Éric, 2022, *La démocratie environnementale*, Paris, PUF.



ROESCH Jimena Leiva et RAHMATY Masooma, 2020, « Localisation de l'Agenda 2030 en Afrique occidentale : Miser sur les pratiques réussies », *International Peace Institute*, p. 1-32.

SCHULTZ Maria, TYRRELL Tristan et EBENHARD Torbjörn, 2016, « L'Agenda 2030 et les écosystèmes-Un document de discussion sur les liens entre les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité et les Objectifs de développement durable. SwedBio au Centre de Résilience », Stockholm, Sweden, p. 1-25.

SERVICE DE RECHERCHE DU PARLEMENT EUROPEEN, 2023, « Économie circulaire : définition, importance et bénéfices », <https://www.europarl.europa.eu/topics/fr/article>, consulté le 11 janvier 2025, à 11h28min.

SERRES Michel, 2020, *Le contrat naturel*, Paris, Flammarion.

TROISIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ACCP, 2022, « L'expérience de Kigali (Rwanda) pour améliorer le système de gestion des déchets », <https://unhabitat.org/sites/default/files/2022/11/FRMr.-Paulin-Buregeya-CEO-COPED-Compagnie-pour-lEnvironnement-et-Developpement-au-Rwanda.pdf>, consulté le 11 janvier 2025, à 12h05min.

UNION AFRICAINE, 1968, « La Convention africaine pour la conservation de la nature et des ressources naturelles », https://au.int/sites/default/files/treaties/7763_treaty-0003, consulté le 11 janvier 2024, à 11h30min.

YAMB Gervais Désiré, 2021, *En quête d'une éthique de l'environnement. Entre technologie, valeur et droit*, Paris, L'Harmattan.

ZARKA Yves Charles, 2017, *La démocratie face aux enjeux environnementaux. La transition écologique*, Rome, Éditions Mimésis.